

9-10 EDOUARD VII, A. 1910

Q. Quelles mesures avez-vous prises pour faire corriger dans ce sens les anciennes estimations?—R. Dans un cas je me rappelle d'avoir vu qu'il y avait encore beaucoup de supplément à revenir. Cette question n'a pas encore été réglée complètement, parce qu'on en a trop inscrit. Les ingénieurs de division disent que la chose a été approuvée et des instructions données dans ce sens par mon prédécesseur, et un fort supplément a été payé pour ces travaux, et on ne voit pas comment on peut régler cette affaire.

*Par M. Kelliher:*

Q. A-t-on fait les corrections des estimations jusqu'à la date actuelle?—R. Pas toutes.

Q. Quelques-unes?—R. Quelques-unes.

Q. Environ quelle proportion du tout?—R. Je ne puis le dire.

Q. A-t-on fait la déduction pour la section immédiatement à l'ouest de la rivière Winnipeg?—R. Je ne pense pas; c'est de cette division dont je veux parler.

Q. Quand va-t-on faire cette déduction?—R. Je me proposais de revenir sur cette question avec l'ingénieur en chef.

Q. Pensez-vous qu'il y ait quelque difficulté à cela?—R. La difficulté est de faire cette déduction à l'entrepreneur en se basant sur son contrat. Il peut être nécessaire de soumettre la chose à l'ingénieur en chef et aux commissaires, parce que les ingénieurs prétendent qu'ils ont reçu des instructions de mon prédécesseur.

*Par M. Schreiber:*

Q. Avez-vous jamais reçu de quelqu'un l'instruction ou l'avis de ne pas suivre exactement la classification indiquée au cahier de charges?—R. Non, jamais.

Q. Au sujet des ponceaux construits, contrairement aux devis, en pierres sèches, avez-vous reçu instruction de les classer comme ouvrage en maçonnerie de troisième classe, du moment que les joints en étaient cimentés extérieurement?—R. Non.

Q. Savez-vous si cela a été fait?—R. On a prétendu que cela avait été fait. Il s'agit de prouver qui, de mes ingénieurs ou de ceux qui ont rapporté la chose, a dit la vérité. On m'a dit que ces ponceaux étaient de troisième classe, et j'ai pris la parole de mes propres ingénieurs.

Q. Avez-vous pris les moyens de savoir de quel côté était la vérité?—R. J'ai été examiner un des ponceaux et j'ai trouvé qu'il était aussi bon que d'autres qui avaient été construits.

Q. En avez-vous fait démolir une partie?—R. Non, monsieur, c'était un petit ponceau, et j'ai pensé qu'il s'agissait surtout dans cette occasion d'une question d'animosité entre les deux ingénieurs.

Q. Ayant visité récemment les travaux, êtes-vous au courant que beaucoup de ces ponceaux en pierres sèches ne sont pas construits conformément aux devis, surtout pour ce qui regarde les joints et la taille des pierres?—R. Je sais qu'il y a quelques ponceaux vers l'extrémité est qui ne sont pas de la qualité requise pour les ponceaux en pierre. Nous avons eu tout le temps un inspecteur de maçonnerie, et dans certain cas il a certainement laissé passer de mauvais ouvrage; je ne puis expliquer comment cela s'est fait.

Q. Etes-vous surpris que vos ingénieurs aient laissé passer cela?—R. Oui, dans quelque cas. Je ne puis attribuer cela qu'au défaut d'expérience et de connaissance de quelques-uns des ingénieurs locaux.